

M. BOYS: Mais certains honorables députés de la gauche ont voté alors qu'ils ont signé la liste des membres pairés que j'ai en ma possession.

L'hon. M. LAPOINTE: Reconnaissons.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Vous avez compté vos hommes; d'autres sont entrés depuis.

L'hon. M. LAPOINTE: Ils l'ont fait honnêtement.

(La motion du très honorable Mackenzie King mise aux voix est rejetée par 101 contre 80).

Un MEMBRE: Le même nombre.

M. le PRESIDENT: Je déclare la motion défaite.

M. GARLAND (Bow-River): Monsieur le président, le discours que vient de prononcer le très honorable chef de l'opposition est l'un des plus éloquentes et des plus convaincants que j'aie entendus de ma vie, et le parti libéral devrait être fier de son chef. La raison pour laquelle j'ai voté comme je l'ai fait, c'est parce que je ne crois pas qu'il soit bien de refuser à des adversaires le droit de répondre. C'est tout ce que je désire leur donner. Je suis persuadé qu'ils auront le droit de renvoyer la suite du débat à une date ultérieure, et, vu qu'il est tard, je leur suggère humblement, —j'ai voté avec eux en cette occasion comme l'ont fait plusieurs de mes collègues absolument pour la même raison,—de renvoyer la suite du débat à un autre jour. Nous écouterons leur réponse demain aussi attentivement que nous avons écouté les discours de l'opposition ce soir.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je dire à mon honorable ami que, si j'avais pensé manquer de courtoisie envers les membres de la droite, je n'aurais pas proposé la motion.

L'hon. M. MANION: C'était le but.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non. Il m'a paru, dans les circonstances, préférable de ne pas continuer les délibérations.

M. GARLAND (Bow-River): J'accepte la déclaration du très honorable député.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur le président, par considération pour mon très honorable chef, je crois que je devrais examiner la situation dans quelques brèves remarques. Par le fait de l'ancien premier ministre, la position de leader du Gouvernement est devenue vacante. Son Excellence a alors appelé le très honorable Arthur Meighen à for-

mer un cabinet. Il a dû considérer s'il demanderait un ajournement de la Chambre pour quelques semaines afin de lui permettre de former son ministère et se présenter à la Chambre ou, vu la fin prochaine de la session, reconnue par tous, s'il ne serait pas préférable de demander à la Chambre d'adopter la législation sur l'Ordre du jour, ainsi que les crédits, puis de proroger le Parlement. En faisant cela, il a déclaré à la Chambre,—dans un message courtois que mon honorable ami le leader de la Chambre a lu en son nom, message présenté dans les vingt-quatre heures après que Son Excellence l'eut requis de former un ministère,—quelle était la situation, et il a terminé par ces mots:

Dès la prorogation, M. Meighen s'imposera la tâche de constituer un gouvernement selon le mode coutumier.

Le très hon. MACKENZIE KING: Vous ne pouvez faire cela pendant que la Chambre est en session.

L'hon. M. STEVENS:

Le plan actuel doit simplement nous permettre d'affronter une situation qui est pour le moins extraordinaire si elle n'a pas de précédent.

Si la Chambre avait à ce moment ou en deux occasions subséquentes rejeté la proposition du premier ministre, cela aurait été bien différent. Hier soir, l'opposition a proposé une résolution qui était un défi à l'autorité du Gouvernement. A cette occasion, le Gouvernement a été maintenu par une majorité de douze voix et subséquentement par une majorité de dix voix. Aujourd'hui, nous sommes venus à la Chambre et le très honorable chef de l'opposition lui-même a proposé un vote de défiance contre le Gouvernement. Sa motion a été débattue à fond, puis, mise aux voix, elle a été finalement rejetée par une majorité de sept.

Or, monsieur le président, je prétends que mon très honorable ami a outrepassé son droit de critique lorsqu'il interprète le sentiment de la Chambre. La Chambre ne peut exprimer son opinion que par le vote, et par ce vote jusqu'à présent la Chambre a maintenu le Gouvernement, un Gouvernement, comme le dit le message du premier ministre lui-même, qui n'est que temporairement formé pour continuer et finir les affaires de cette Chambre afin de donner au premier ministre le temps de former un cabinet permanent. Je prétends que l'attitude de la Chambre dans ces trois votes, indique que le premier ministre du Canada jouit de la confiance de cette Assemblée dans cette proportion.

M. GARLAND (Bow-River): Constitutionnellement, n'est-ce pas que cela eût terminé les affaires de la session. . .